



Atika El Mamri *

Aidez-nous à vivre dans la dignité; l'accès aux soins est un droit fondamental !

... Propos recueillis par Tanina Ait

Santé Mag: Avez-vous le nombre de personnes atteintes de vessie neurologique ?

Atika El Mamri: Je n'ai pas de chiffre exact, mais ce que je pourrais dire, c'est que, chaque année, nous recensons, environ, 1 000 paraplégiques dus à des accidents de la route et des accidents de travail. Je dois préciser, à cet effet, que lorsqu'un accidenté est touché au niveau du cou, cela engendre une paralysie des membres inférieurs, voire des 4 membres.

... De nombreux organes peuvent être atteints, dont la vessie, qui ne peut plus se vider naturellement ...

C'est en ce sens, donc, qu'on parle de vessie neurologique. En conséquence, aucun autre traitement n'est envisageable, dans ces cas de figure, si ce n'est l'utilisation d'une sonde lubrifiée intermittente propre, pour vider la vessie manuellement; et ce, 4 à 6 fois par jour. Cependant, et pour revenir à votre question, plus précisément, je dirais qu'aux accidents divers, il importe d'ajouter le nombre d'enfants qui naissent avec le spina-bifida; autrement dit, une cause congénitale, qui engendrera une vessie neurologique.

Quelles sont, pour les patients, les conséquences d'une vessie neurologique mal prise en charge, faute de consommables, par exemple ?

Eh bien, les patients se retrouvent avec de graves complications. Certains enfants, comme une fillette de dix ans que je connais, sont en dialyse, parce qu'ils n'ont pas été pris en charge correctement et précocement.

Ces patients utilisent des sondes à demeure, celles-ci sont nuisibles pour la santé. Les sondes urinaires à demeure, comme leur nom l'indique, demeurent dans le corps pendant une période prolongée. Elles sont introduites dans la vessie par l'urètre et ne sont changées que tous les 15 jours. Résultats, elles génèrent des infections urinaires et beaucoup d'autres complications.

Quelle sonde est indiquée, dans le cas de vessie neurologique ?

Bien évidemment, sont indiquées les sondes lubrifiées intermittentes propres. Malheureusement, elles sont très onéreuses, on les trouve rarement et ne sont pas remboursables par la Sécurité sociale, alors que les poches de colostomie sont remboursées par la CNAS; ce qui est paradoxal, d'ailleurs, car s'agissant toute les deux de dispositifs de vidange.

Que font les patients, dans une telle situation ?

Un nombre important de malades partent en Tunisie, ou en Turquie, après avoir vendu leurs biens. C'est scandaleux pour notre pays, alors que, comme je le disais lors de mon intervention ce matin, nous avons des compétences

humaines, en l'occurrence, reconnues mondialement. Aussi, il est aberrant, encore une fois, de ne pouvoir prendre en charge correctement les malades, en Algérie, par faute de consommables, ou autres matériels nécessaires.

Quel est votre appel, justement ?

Mon appel va vers les médecins spécialistes de la question, pour faire en sorte qu'on agisse de concert, afin de réitérer notre demande, auprès des autorités concernées, afin que, dorénavant, les patients puissent obtenir ces sondes intermittentes propres à titre gracieux, comme ce la se fait dans les autres pays.

... L'accès aux soins est un droit fondamental et les sondes lubrifiées intermittentes propres relèvent d'un soin qui sauvegardera notre dignité ...

Ce n'est pas, donc, un luxe.

Vos sentiments, sur ce congrès...

L'impression que je retiens, c'est la modestie de nos éminents médecins, dont la compétence est reconnue mondialement. Il importe de tout faire pour leur assurer des conditions normales, pour l'exercice de leur métier; sinon, par dépit, ils risquent de partir et ce serait malheureux ■

* Mme Atika El Mamri, présidente de la Fédération algérienne des personnes handicapées.